

Codage d'une personne prenant part à un projet de recherche accepté par swissethics

De manière générale, swissethics accepte de préférence que seule l'année de naissance d'une personne (AAAA) en combinaison avec un numéro de code soit saisie dans le CRF. En revanche, ni un codage avec un numéro de code et la date de naissance complète, ni un codage avec les initiales et la date de naissance complète, ne sont acceptés.

Si une étude internationale requiert, resp. prévoit d'indiquer dans le CRF soit les initiales, soit la date de naissance, il convient, en ce qui concerne la Suisse, de remplir le champ destiné aux initiales avec une combinaison de lettres (des « initiales factices ») qui n'ont aucun lien avec les véritables initiales (par exemple 'AAA', 'BBB'). En ce qui concerne la date de naissance, il est à noter que seul le champ de l'année doit être rempli. Les champs du jour et du mois de naissance doivent soit être tracés ('--..JJJJ'), soit remplis avec '01.01.JJJJ'.

Dans des cas exceptionnels dûment justifiés (p. ex. des études en oncologie pédiatrique), swissethics peut accepter l'usage :

- du mois et de l'année de naissance (MM.AAAA) avec un numéro de code
- ou
- de la date de naissance complète (JJ.MM.AAAA) avec un numéro de code